

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 24 AOUT 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Date de convocation et d'affichage :

18 août 2023

Numéro :

D20230824_170

Objet :

Attribution de subventions dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente

L'an deux mille vingt-trois, le 24 août, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	

 Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Dombes, et décidé de contribuer au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, mis en place par la Région, selon les modalités suivantes:

- Montant plafond des dépenses éligibles : 50 000 €,
- Montant plancher des dépenses éligibles : 5 000 €,
- Taux d'intervention de la Communauté de Communes de la Dombes : 10 %,
- Enveloppe annuelle consacrée par la Communauté de Communes : **40 000 €**.

Lors de sa séance du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif à ce dispositif, qui précise, notamment, les entreprises éligibles.

Ce règlement a été modifié par délibération du 7 mars 2019, par délibération du 29 avril 2021 et la durée de la convention régionale prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par délibération du 3 février 2022.

La Communauté de Communes de la Dombes a renouvelé la convention de délégation des actions économiques avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du SRDEII 2022/2028 en délibération du 17 novembre 2022.

Par consultation numérique du 6 juillet 2023 au 12 juillet 2023, la Commission Développement Economique a donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention aux dossiers suivants :

- une subvention dont le montant ne peut excéder 520 € pour la boulangerie pâtisserie « DUVIGNAUD » à Marlieux, entreprise créée en 2014. La subvention sera utilisée pour le changement d'une machine « façonneuse ». Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 5 200 € HT.
- une subvention dont le montant ne peut excéder 4 474.67 € pour la boutique « GRAINS DE BEAUX THES » à Chatillon sur Chalaronne, entreprise créée le 16/05/2023. La subvention sera utilisée pour la rénovation globale du local, électricité, plomberie, sol et aménagement mobilier du point de vente. Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 44 746.78 € HT.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De valider l'attribution de ces subventions,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution de ces subventions,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, le 24 août 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

